



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inclusion des personnes handicapées

Question au Gouvernement n° 4218

Texte de la question

INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à Mme Valérie Oppelt.

Mme Valérie Oppelt. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, et j'y associe mon collègue Thierry Michels, ainsi que l'ensemble des députés engagés pour les personnes en situation de handicap.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, l'inclusion est la priorité du quinquennat.

M. Pierre Cordier. C'est historique ! Heureusement que vous êtes arrivés au pouvoir !

Mme Valérie Oppelt. Comme vous l'avez affirmé hier, monsieur le Premier ministre, à l'occasion du cinquième comité interministériel du handicap (CIH), « quand les enjeux du handicap progressent, c'est la société qui avance ». Ce comité interministériel est la concrétisation de la volonté du Président de la République de transformer notre modèle social en vue de la réalisation d'une société plus inclusive.

Depuis quatre ans, le Parlement et vous-même, madame la secrétaire d'État, nous avons œuvré pour que chacun puisse choisir et vivre pleinement sa vie et sa citoyenneté.

M. Pierre Cordier. Quelle déconnexion !

Mme Valérie Oppelt. Je pense aux efforts réalisés en faveur de l'intégration dans le monde du travail, avec l'initiative du DuoDay, destinée à sensibiliser entreprises, ou le dispositif de référent unique – *job coach* –, devant garantir un suivi des projets professionnels.

Nous avons également amélioré l'accès aux droits, grâce à la simplification des démarches.

Quant à l'école inclusive, le chemin est long, les enfants devant tous avoir les mêmes droits. À cet égard, j'ai rencontré hier le directeur de l'école maternelle de la Bottière, située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, à Nantes. À la rentrée prochaine, cette école comptera 10 % d'enfants porteurs d'un handicap et son directeur se dit inquiet quant à la réussite de leur accompagnement.

L'effort pour diagnostiquer au plus tôt certains handicaps nous permet de prendre en charge davantage d'enfants, de les faire évoluer et de lutter contre leur exclusion. Cependant, soutenir ces élèves nécessite un investissement fort en faveur de nos écoles : il faut dispenser plus de formations aux enseignants et aux AESH – accompagnants d'élèves en situation de handicap – et prévoir davantage d'unités intégrées directement dans

les établissements.

Pouvez-vous nous décliner les mesures prévues par le Gouvernement pour hâter l'avènement d'une société plus inclusive, depuis le plus jeune âge, à l'école, jusqu'à l'âge adulte, au travail ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Oui, sous l'égide du Premier ministre, le Gouvernement a réaffirmé hier la priorité du quinquennat et la nécessité de sécuriser et de simplifier l'accès aux droits et d'assurer l'autonomie des personnes en situation de handicap. Voilà quel a été le sujet principal des discussions du CIH, lesquelles ont été ouvertes aux associations à la demande du Premier ministre. En effet, la construction d'une politique est beaucoup plus rapide lorsque l'on mobilise l'expertise des acteurs concernés.

Cette politique passe bien sûr par l'école. Plus de 3 milliards d'euros ont été mobilisés cette année. Depuis le début du quinquennat, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés a augmenté de 20 % et celui d'AESH, de 35 % ; 4 000 accompagnants supplémentaires doivent être recrutés pour la rentrée prochaine, Jean-Michel Blanquer s'y est engagé.

Parce que l'autonomie passe aussi par l'accès à l'emploi, le Premier ministre a annoncé la prolongation de la prime à l'embauche de 4 000 euros. Elle fonctionne : 15 000 contrats ont été signés, dont 66 % en CDI. De plus, nous travaillons avec les associations afin de sécuriser les parcours professionnels, en favorisant les allers-retours entre les ESAT – établissements et services d'aide par le travail – et les entreprises ordinaires, et en permettant le travail à temps partiel. Ce chantier est très attendu par les associations et nous nous y employons.

J'ajoute que nous disposons d'un État exemplaire et je salue à cet égard l'engagement d'Amélie de Montchalin pour favoriser l'embauche d'apprentis et de travailleurs en situation de handicap dans la fonction publique, ainsi que l'évolution de leurs carrières. Notons que la plateforme « Mon parcours handicap » nous permettra d'évaluer le caractère inclusif des pratiques des employeurs privés et publics en matière de ressources humaines.

Nous avons également une grande ambition et une feuille de route très précise en matière de santé sexuelle, laquelle se concrétise par la création de centres de ressources pour la vie intime, affective et sexuelle. Ceux-ci doivent permettre aux personnes en situation de handicap de vivre comme les autres citoyens.

Enfin, nous travaillons sur une grande campagne de sensibilisation, prévue pour l'automne, visant à changer le regard sur le handicap.

Le Gouvernement est donc mobilisé pour que nous construisions ensemble une société inclusive.
(*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Oppelt](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4218

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 juillet 2021](#)